



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Cayenne, le 07 novembre 2016,

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les IEN de
circonscription,
Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement,
Mesdames, Messieurs les chefs de service,

Rectorat

Cellule Santé
Et
Sécurité au Travail

Objet: Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et conformément au Décret 2001-1016, il vous est demandé de mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

L'objectif de ce document est de recenser l'ensemble des risques auxquels le personnel est exposé au sein de l'établissement et de les évaluer afin de mettre en place un plan d'actions visant à réduire ou à éliminer les risques identifiés.

La mise en place de ce document est obligatoire dans toutes les écoles et dans tous les établissements.

De ce fait, les évaluations des risques devront être entamées au sein des écoles et EPLE avant les vacances de Noël.

Les plans d'actions de prévention sur les postes de travail qui en découlent devront être mis en œuvre avant la fin du second trimestre (mars 2017).

Afin de vous aider dans la mise en place du DUERP, la cellule Santé et Sécurité au Travail de l'académie met à votre disposition les éléments suivants:

1. Le guide d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels de l'académie de la Guyane
2. Un fichier avec des extraits d'exemples d'unités de travail
3. La trame à compléter concernant les informations générales de l'établissement et l'organisation des groupes de travail
4. La trame à utiliser afin de procéder à l'évaluation des risques professionnels
5. La trame à utiliser pour élaborer le plan d'actions

L'ensemble de ces documents vous sera transmis par voie numérique. Leur classement devra répondre aux consignes précisées dans le guide d'élaboration.

Affaire suivie par :
Mélissa CANEVAL
Conseillère de prévention
académique

Téléphone
05 94 27 21 43

Mél.
melissa.caneval@
ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

Réf. : MC/CPA/01/10/16

Les problématiques spécifiques ou communes identifiées pourront faire l'objet d'actions de prévention ciblées.

Une formation est prévue au PAF au cours du mois de novembre à l'attention des chefs d'établissement, des IEN de circonscription et des directeurs d'école afin d'accompagner ces acteurs sur l'évaluation des risques professionnels.

Je compte sur votre investissement afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail en participant activement à la démarche de prévention des risques professionnels initiée.

Mesdames, Messieurs, agréez l'expression de mes sincères salutations.

Yousseufi TOURÉ

Recteur de l'académie de Guyane

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire Général de l'Académie



Firmin PIERRE-MARIE

Copie : ISST - SG - DRH - CP